

Décision modificative n° 1 - Budget régional exercice 2019

Séance plénière du 15 octobre 2019

Le CESER souligne avec satisfaction la prise en compte de ses demandes antérieures : les informations sont plus explicites et les taux de réalisation plus complets. Toutefois, il souhaiterait avoir des éléments susceptibles d'expliquer les difficultés rencontrées pour réaliser les budgets engagés.

Une majeure partie des Crédits de Paiement annulés est utilisée pour réduire l'emprunt. Vu le contexte d'incertitude exprimé dans l'Avis sur les Orientations Budgétaires 2020, le CESER comprend une gestion très prudentielle des finances de la Région.

Le CESER relève, non sans inquiétude, les nouvelles inscriptions budgétaires générées par les coûts de réalisation et d'occupation de la MECA¹ ainsi que le faible niveau de réalisation du Plan d'Investissement des Compétences (PIC) sur l'année 2019.

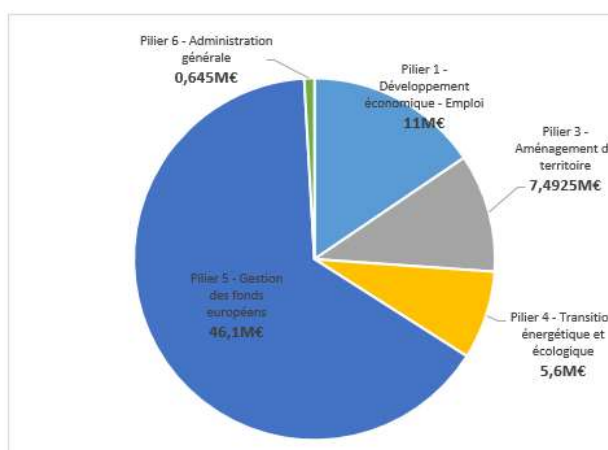
Le CESER se demande si des lignes de programmes indiquant des réalisations nulles sont la conséquence d'un non-enclenchement de projets. L'Assemblée socio-professionnelle préconise une instruction personnalisée et une réflexion autour de la question des cofinancements, critère d'éligibilité qui est source de blocage pour de nombreux projets.

Le CESER salue la mise en place d'un dispositif limitant les effets des retards de paiements des fonds européens, soutenant ainsi les porteurs de projets néo-aquitains.

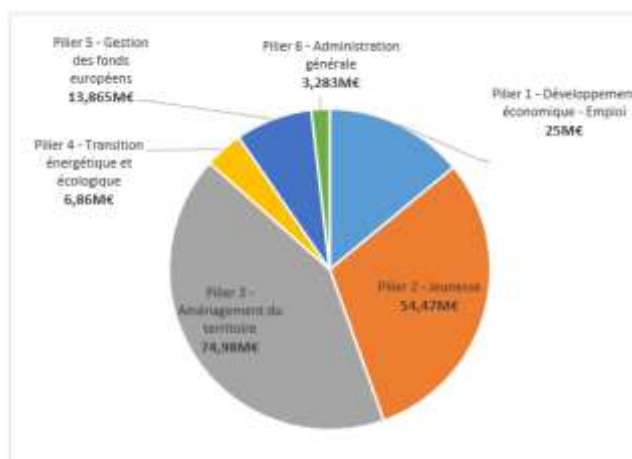
1/ Une Décision Modificative d'ajustements budgétaires

Les dépenses nouvelles en Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'Engagement (AE)

Les dépenses nouvelles en AP



Les dépenses nouvelles en AE



¹ Maison de l'économie créative et de la culture en Aquitaine

Transports routiers de voyageurs : des dépenses prévisibles au Budget Primitif (BP)

Dans le domaine des transports routiers de voyageurs, il est proposé l'inscription de 66 M€ d'AE pour le renouvellement de la concession de service public des départements de la Gironde et de la Dordogne arrivant prochainement à échéance. L'Assemblée socio-professionnelle s'interroge sur la raison ayant motivé l'inscription en décision modificative (DM) de cette dépense prévisible au moment de l'élaboration du budget primitif.

La MECA : de nouvelles dépenses qui inquiètent

Le CESER relève, non sans inquiétude, les nouvelles inscriptions budgétaires générées par la réalisation et par l'occupation de la MECA.

Cette décision modificative inscrit en effet 2,5 M€ complémentaires en investissement immobilier, 313 k€ en investissement mobilier en lien avec ce projet, sans préjuger de la hausse des coûts de fonctionnement des structures hébergées sur ce site et largement financées par la collectivité régionale.

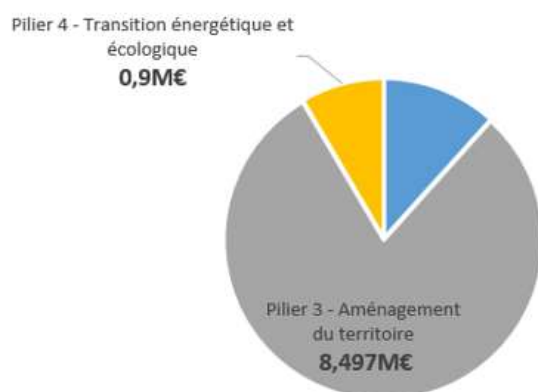
Il exprime son attachement à l'accompagnement par la Région des projets et acteurs artistiques/culturels œuvrant sur le territoire, au plus près des habitants et ne peut que s'interroger, dans le contexte budgétaire décrit, sur les incidences des surcoûts de la MECA au regard des conditions d'accompagnement des acteurs de terrain dans le cadre d'un budget « sanctuarisé ».

Le PIC : une anticipation saluée par le CESER

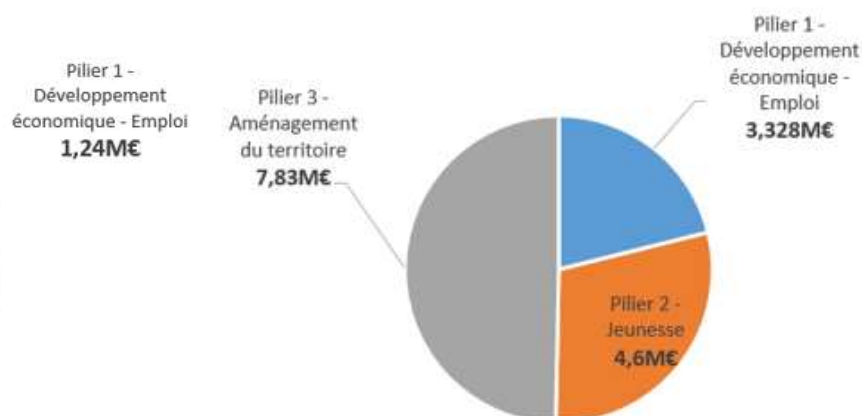
25 M€ en AE ont été inscrits en dépenses nouvelles sur le volet de la formation professionnelle pour éviter les ruptures de versements des allocations de formations en début d'année. Le CESER salue cette initiative qui va dans le sens des demandes de notre Assemblée.

Les dépenses annulées en Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'Engagement (AE)

Les dépenses annulées AP

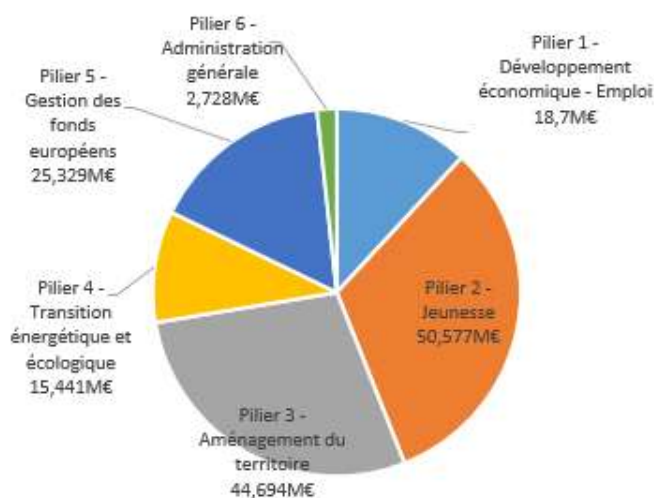


Les dépenses annulées en AE

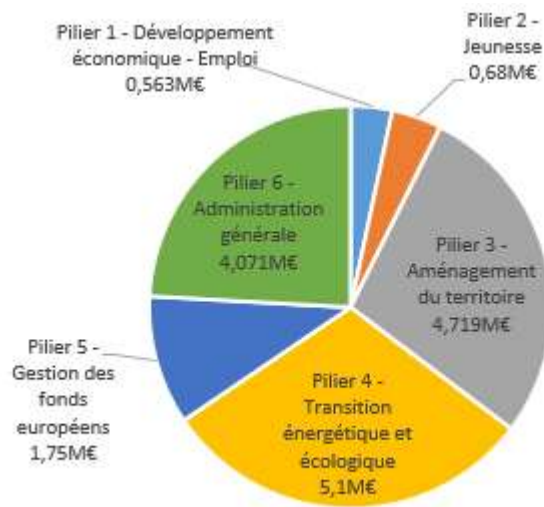


Les Crédits de Paiement (CP) : de fortes annulations

Dépenses annulées en CP



Dépenses nouvelles en CP



L'annulation de CP s'élève à 169,47 M€. Une majeure partie de cette somme est utilisée pour annuler de l'emprunt (169,05 M€). Vu le contexte d'incertitude exprimé dans l'Avis sur les OB 2020, le CESER comprend le choix d'une gestion très prudentielle des finances de la Région.

2/ Les taux de réalisation par piliers

SANTE ET ACTION SOCIALE	8,02%	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	0,00%
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	15,33%	GESTION DES FONDS EUROPEENS	22,42%
FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	22,81%	OPERATIONS FINANCIERES	32,47%
GESTION DES FONDS EUROPEENS	29,27%	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	42,59%
ENVIRONNEMENT	32,59%	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	63,78%
SERVICES GENERAUX	38,54%	SERVICES GENERAUX	70,40%
TRANSPORTS	38,97%	TOTAL FONCTIONNEMENT	70,86%
ENSEIGNEMENT	39,45%	FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	72,05%
TOTAL INVESTISSEMENT	40,26%	TRANSPORTS	72,13%
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	42,90%	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	72,66%
DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	43,02%	SANTE ET ACTION SOCIALE	73,39%
ACTION ECONOMIQUE	63,13%	ACTION ECONOMIQUE	75,62%
		ENVIRONNEMENT	75,84%
		IMPOSITIONS DIRECTES	76,95%
		ENSEIGNEMENT	78,64%

Le CESER note avec satisfaction la présentation des taux réalisation. Il est évident que l'analyse de ces taux, à ce stade de l'année, reste précautionneuse.

Sur la section d'investissement, seuls les chapitres « action économique », « dettes et autres opérations financières », « culture, sports et loisirs », sont au-dessus du taux moyen de réalisation. Malgré les précautions d'analyse à prendre à ce stade d'avancement de l'année, dans le contexte social actuel, le CESER s'alarme tout particulièrement des taux de réalisation faibles sur le volet « Santé et action sociale ».

Sur la section de fonctionnement, les chapitres les moins réalisés sont « aménagement des territoires » et « gestion des fonds européens ».

Les taux de réalisation sur le chapitre « Aménagement des territoires »

Le CESER note avec intérêt l'ajout au document de présentation de la DM d'un état de réalisation des crédits de paiement ouverts au cours de l'exercice. Il s'inquiète de la faiblesse des taux de réalisations dans le domaine de l'aménagement du territoire, parmi les plus basses des différents chapitres budgétaires :

- 15,33 % en investissement (40,26 % pour la section d'investissement) : près de 100 millions d'euros, sur les 118 millions d'euros de crédits votés n'avaient pas été mandatés au début du mois d'octobre ;
- 42,59 % en fonctionnement (70,86 % pour l'ensemble de la section de fonctionnement).

Le CESER souhaite avoir connaissance des éléments susceptibles d'expliquer cette situation, et pour laquelle il attend, dans une région fragilisée par les déséquilibres territoriaux, un rattrapage d'ici la fin de l'exercice.

Fonds d'amorçage du Plan d'Investissement dans les Compétences

Le CESER constate une absence totale (0 €) d'autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) affectées pour un montant d'AP/AE votées de 46 786 000 €. Les AP/AE non affectées au cours de l'exercice étant automatiquement annulées, le CESER s'interroge de nouveau sur le niveau de réalisation du PIC sur l'année 2019 au regard :

- de la possible perte de chance pour les publics cibles, par l'absence de réalisation des actions de formations prévues ;
- du versement du fonds d'amorçage à la Région par l'Etat, conditionné à la réalisation effective des actions de formation.

Des projets non engagés sur les volets « Formation professionnelle » et « Enseignement » ?

Le CESER s'interroge sur le nombre de lignes de programmes d'interventions indiquant des réalisations nulles (sur les chapitres : 901-Formation professionnelle et apprentissage et 902-Enseignement).

Il en déduit qu'il s'agit du non-enclenchement de différents projets prévus. Le diagnostic montre pourtant qu'il y a des besoins remontant des territoires, et des sommes fléchées en conséquence. Dans la mesure où ces projets n'ont pu à ce jour être mis en œuvre, le CESER souhaiterait avoir des éléments tangibles permettant d'expliquer les raisons des difficultés des porteurs de projets à les faire aboutir et savoir si les projets pourront aboutir avant la fin de l'année. L'Assemblée socio-professionnelle préconise une instruction personnalisée et une réflexion autour de la question des cofinancements, critère d'éligibilité qui est source de blocage pour de nombreux projets.

Le CESER salue la mise en place d'un dispositif limitant les effets des retards de paiements des fonds européens

En 2018, le CESER mettait en garde le Conseil régional sur les difficultés rencontrées par les porteurs de projets néo-aquitains ayant effectué des avancements de trésorerie face au retard de paiements des fonds européens. Aujourd'hui, l'actualité confirme les effets négatifs que ce retard a pu engendrer pour plusieurs associations, notamment en ce qui concerne les fonds du programme LEADER.

Alors que cette situation concerne toutes les régions de la France, le CESER salue l'action du Conseil régional, la Nouvelle-Aquitaine étant la seule région à avoir mis en place un dispositif pour soutenir ces territoires face à cette problématique.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :

- 1 - « Education, Formation et Emploi »

Président : Oliver CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU ;

- 2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

- 3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY ;

- 5 - « Vie sociale, Culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur délégué : Ahmed SERRAJ ;

- C - « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales – Europe »

Présidente : Annick ALLARD ; Rapporteuse : Brigitte LAVIGNE.



Vote sur l'avis du CESER
« Décision modificative n° 1 – Budget régional exercice 2019 »

134 votants

Adopté à l'unanimité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine